

Postulat Laurent Miéville et consorts au nom du groupe des Verts'libéraux – Pour un soutien clair à une mobilité électrique sur nos lacs

Texte déposé

La plupart de moyens de transport de notre pays s'électrifient pour réduire la combustion de carburant d'origine fossile et son impact en termes d'émissions de CO₂ qui reste une des plus grandes priorités de notre pays. A titre d'exemple, la coopérative de partage de véhicules Mobility vient d'annoncer qu'elle va progressivement remplacer sa flotte actuelle par des véhicules électriques.

L'augmentation de la densité d'énergie dans les batteries ouvre la voie aux avions électriques dont un exemple est le H55 développé par André Borschberg et son équipe, à Sion. A l'heure où ce postulat est déposé, une équipe tente d'établir un nouveau record du monde de vol électrique, entre Zürich et la mer du Nord, en avion électrique.

Au niveau de la mobilité électrique, sur l'eau, beaucoup de choses sont encore à faire, mais le potentiel est présent. A titre d'exemple, la Norvège pratique avec succès le transport de personnes et de voitures, sur ses Fjords, par bateau électrique. Plus proche de nous, Bertrand Picard et la Compagnie générale de navigation (CGN) font la promotion de l'utilisation d'hydrogène comme source énergétique pour des bateaux à propulsion électrique. Des fabricants locaux (Grove Boats) ou encore européens (Candela boats) offrent des solutions de mobilité électrique sur plan d'eaux, accessibles à une toujours plus grande proportion de clients.

A la vue de ces développements rapides et prometteurs, ce postulat demande au Conseil d'Etat de produire un rapport examinant les mesures d'encouragement qu'il pourrait envisager dans ce domaine dont notamment (mais pas exclusivement) :

- Encourager la CGN à rénover sa flotte par des moteurs à propulsion électrique.
- Encourager les ports à développer les accès à des bornes de recharge dédiées.
- Encourager les utilisateurs privés via des subventions (cf modèle du vélo électrique).
- Encourager les loueurs professionnels de bateaux sans permis à passer à l'électrique.

Renvoi à une commission sans 20 signatures.

*(Signé) Laurent Miéville
et 8 cosignataires*

Développement

M. Laurent Miéville (V'L) : — Le postulat que j'ai déposé traite de mobilité électrique. Vous en avez sûrement entendu parler à de nombreuses reprises, que ce soit dans cet hémicycle ou dans d'autres environnements politiques. A l'heure actuelle, le Parlement est en train de débattre de la révision de la Loi sur le CO₂. Je voudrais aborder ici aujourd'hui un sujet moins actuel, au niveau des discussions politiques, mais qui le devient : la mobilité électrique sur nos lacs et cours d'eaux. Des efforts sont actuellement entrepris par de nombreux prestataires de services au niveau de la mobilité électrique sur les eaux. J'ai eu des échanges avec différents représentants de la Compagnie générale de navigation (CGN) qui travaille aussi sur ce sujet. Je trouve important de saisir également cette opportunité au niveau politique, afin de voir ce qui peut être fait pour encourager la mobilité électrique sur nos eaux et cours d'eau. C'est le but de ce postulat et je vous remercie d'avance de votre soutien pour qu'il soit renvoyé en commission.

La présidente : — Le postulat n'étant pas muni d'au moins 20 signatures, la demande de renvoi à l'examen d'une commission doit être soumise au vote.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission par 86 voix contre 10 et 16 abstentions.